



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	17

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

### DELIBERATION N° 99/2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Acquisition de terrains à la  
Giandola

**ABSENTS EXCUSÉS :** Geneviève IDDA donne pouvoir à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Audrey ROSSI, Karine BOETTI donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, André IPERT, Michel BRAUN.

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir des terrains situés à la Giandola, pour un montant de 42 846,20 €, et cadastrés comme suit :

➤ Parcelle J n° 886 (1 956 m <sup>2</sup> )	26 300 €
➤ Parcelle C n° 459 (803 m <sup>2</sup> )	12 100 €
➤ Parcelle C n° 409 (125 m <sup>2</sup> )	4 400 €
➤ Parcelles C n° 411 (4 m <sup>2</sup> ), C n° 410 (80 m <sup>2</sup> ), C n° 412 (23 m <sup>2</sup> )	46,20 €

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération sont des terrains partiellement boisés d'une contenance de 2 991 m<sup>2</sup> situés route de la Giandola à Breil-sur-Roya, l'acquisition de ces parcelles permettra de réaménager le terrain et de rendre le quartier plus attractif.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ces biens sis sur les parcelles J886, C459, C409, C411, C410 et C412.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la procédure d'acquisition.

**AR Prefecture**

006-210600235-20220926-2022\_146-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

~~AUTORISE Monsieur le Maire~~ à engager la procédure d'acquisition des parcelles J886, C459, C409, C411, C410 et C412 pour un montant total HT de 42 846,20 €.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS A LA GIANDOLA

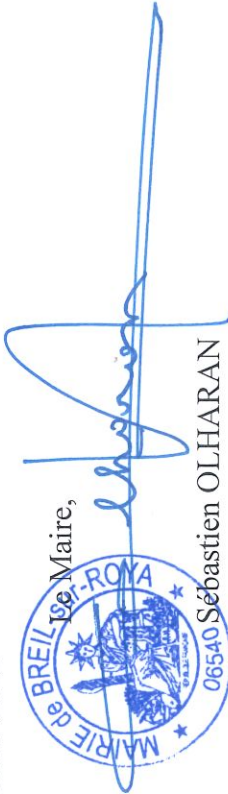
**DEPENSE :**

Montant 42 846.20 € HT

**RECETTES :**

DÉPARTEMENT	50%	21 423.10 €
PART COMMUNE	50%	21 423.10 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 26 SEPTEMBRE 2022

Maire,  
  
Mairie de BREIL-SUR-ROYA  
06540 Sébastien OLHARAN